

SED

2023
2024

CARNET DE L'ÉTUDIANT



Université Toulouse - Jean Jaurès - Service d'Enseignement à Distance
5 allée Antonio Machado 31058 Toulouse cedex 9
Tel : +33 (0)5 61 50 37 99 - Mail : contact.sed@univ-tlse2.fr – Site : sed.univ-tlse2.fr

SOMMAIRE

Les supports pédagogiques	4
Les examens	6
Qui contacter	7
Se connecter à l'ENT	9
Les journées de regroupements	10
Le calendrier universitaire	11
Infos pratiques	12

SED

Vous trouverez dans ce carnet l'essentiel des informations qui vous seront nécessaires pour votre année universitaire au SED.

Prenez le temps de lire ce carnet et surtout conservez le tout au long l'année.

Vous y trouverez des informations sur l'accès aux enseignements, les examens, se connecter à l'ENT, les regroupements, le calendrier universitaire et les contacts mail, téléphone et adresse postale pour nous joindre.

Pour contacter le SED,
merci de privilégier le
mail et de préciser
votre numéro étudiant·e :
contact.sed@univ-tlse2.fr

Les inscriptions au SED
se réalisent en ligne :
<https://pandore.univ-tlse2.fr>

Le numéro étudiant·e
correspond au **8 derniers**
chiffres de l'identifiant
lisible sur votre carte
d'étudiant·e délivrée par
l'université

Les supports pédagogiques

LA PLATEFORME PÉDAGOGIQUE

Accès aux ressources pédagogiques sur IRIS_SED

Mise en ligne de tous **les supports pédagogiques** des UE (Unités d'Enseignement) du SED en fonction des semestres, accessibles par l'ENT (voir p 8-9).

*Les UE sont référencées comme suit : *codeUE_SED
Exemple : *SO00101T_SED*

Les cours et compléments sont accessibles à partir du 25 septembre 2023 pour le 1^{er} semestre et du 22 janvier 2024 pour le 2^e semestre et sous condition de la saisie effective de votre inscription à l'UT2J et au SED.

Les étudiant-e-s doivent absolument se connecter régulièrement aux UE SED de la plateforme pédagogique IRIS_SED afin de suivre la mise en ligne éventuelle, selon les UE, des ressources pédagogiques complémentaires.

Les ressources pédagogiques complémentaires seront disponibles uniquement sur IRIS_SED, il n'y aura pas d'envoi postal.

Des activités et informations diverses sont proposées en complément des ressources pédagogiques : forums, chats, devoirs, tests, tutorats en ligne, classes virtuelles (pour certaines UE) ainsi que des **ressources audio ou vidéo** (pour certaines UE) : sous forme de fichiers, **elles sont uniquement** disponibles sur la plateforme IRIS_SED.

Les supports pédagogiques

Les documents imprimés

La partie imprimée des cours n'est envoyée aux étudiants-e-s qu'après la fin de la période d'inscription au SED. Attention, ce ne sont pas vos seuls documents de travail, l'intégralité des ressources pédagogiques se trouvent sur la plateforme IRIS_SED.

**Les documents imprimés sont livrés par la Poste à l'adresse indiquée au moment de votre inscription en ligne, sous réserve que vous ayez renseigné exactement et donné toutes les précisions nécessaires au bon acheminement de ces documents. Il n'est procédé à aucune réexpédition en cas de non réception.*

Les devoirs

Des devoirs peuvent vous être proposés par les enseignant-e-s pour certaines UE.

Les devoirs numériques sont à récupérer et ensuite à déposer dans l'UE concernée sur la plateforme IRIS_SED.

Dans le cas où l'enseignant demande un devoir sur papier, celui-ci devra être renvoyé **directement aux enseignant-e-s, accompagnés obligatoirement d'une fiche-devoir** dûment renseignée (fiche directement téléchargeable depuis nos UE sur la plateforme IRIS_SED), pour faciliter le traitement et permettre la réexpédition du devoir corrigé.

Cette fiche devoir est également téléchargeable sur le site du SED :
<http://sed.univ-tlse2.fr>

Tout devoir papier transmis à l'enseignant-e sans cette fiche devoir ne pourra être retourné.

L'étudiant-e boursier-e doit obligatoirement participer aux activités relevant de sa formation.

Les examens

Les examens de la session 1 sont semestriels pour tous les étudiant·e·s de l'Université inscrit·e·s en contrôle terminal

Les examens de la session 2 se dérouleront au mois de juin 2024.

Les étudiant·e·s du SED relèvent obligatoirement de la modalité « Contrôle Terminal » et non du contrôle continu.

La gestion et l'organisation des examens sont de l'unique responsabilité des UFR.

Le calendrier des examens est publié sur le site de l'université en page d'accueil rubrique « Formation Insertion » « Inscriptions / Scolarité » « Examen » un mois avant le début des épreuves. Il devra être consulté avec attention car il renseigne sur les dates, horaires et lieux de chaque épreuve.

Aucune convocation ne sera envoyée aux étudiant·e·s

LES PÉRIODES D'EXAMENS

• 1^{re} Session

1^{er} semestre : du 08 janvier au 20 janvier 2024

2^e semestre : du 04 mai au 25 mai 2024

• 2^e Session

1^{er} et 2^e semestre : du 20 juin au 03 juillet 2024

* Dates susceptibles de modifications

Voir le calendrier officiel page 11

Vous pouvez consulter le texte de la Charte du contrôle des connaissances (modalités, déroulement, compensation, refus de compensation, épreuve de remplacement etc.) les règles de passage en année supérieure, le calendrier universitaire sur le site de l'université : www.univ-tlse2.fr

Qui contacter ?

- **Vous changez d'adresse, vous constatez une erreur dans les ressources pédagogiques.**

Adressez-vous au **SED par mail**, dans les plus brefs délais, en précisant votre numéro d'étudiant-e, nom et prénom :

Par courriel : contact.sed@univ-tlse2.fr (uniquement à cette adresse email)

- **Vous rencontrez un problème d'inscription, dispense, validation d'acquis, date d'examen, chevauchement d'examens, relevé de notes, situation universitaire...**

Adressez-vous au secrétariat du département dont dépend votre diplôme (et non pas au SED), en précisant votre numéro d'étudiant-e. Les coordonnées des départements sont disponibles sur le site de l'Université : www.univ-tlse2.fr.

- **Vous rencontrez un problème de compréhension du cours, de démarche pédagogique, d'interrogation sur les devoirs ou sur la correction, de bibliographie, de modalités du contrôle des connaissances...**

Adressez-vous directement à **l'enseignant-e** :

- Par courrier, en lui écrivant dans le département de rattachement,
- Par courriel ou par téléphone s'il a communiqué ses coordonnées à l'intérieur du cours.
- Sur le forum par l'intermédiaire de la plateforme pédagogique IRIS_SED.

Qui contacter ?

➤ Vous souhaitez faire une demande de remboursement...

Les demandes de remboursements doivent être faites par mail à :

contact.sed@univ-tlse2.fr

- La demande de remboursement des droits d'inscription au SED pour les étudiant-e-s boursier-e-s (ayant payé plein tarif) doit être faite **avant le 31 décembre 2023** (retour du formulaire SED complété et signé)
Le remboursement sera à hauteur de 50% frais engagés.
- L'**annulation** au SED devra être consécutive à une décision d'annulation dans l'UFR.
La demande d'annulation doit être faite avant **le 23 octobre 2023** (retour du formulaire SED complété et signé)



Les modifications d'inscription au SED, autres que celles faites dans le cadre d'une annulation d'inscription, ne pourront pas donner lieu à un remboursement.

Important :

Merci de signaler au SED par mail contact.sed@univ-tlse2.fr, toute modification d'inscription effectuée dans votre UFR.

Se connecter à l'ENT.

Chaque étudiant·e, dès qu'il/elle est inscrit·e, bénéficie d'un accès à l'ENT (Espace Numérique de Travail) et à la plateforme pédagogique IRIS.

L'ENT est un ensemble de services numériques utiles pour vos études : infos pédagogiques, accès à vos cours, à votre dossier administratif, etc...

L'université vous donne une adresse mail étudiant (prenom.nom@etu.univ-tlse2.fr) à utiliser dès la rentrée pour tout échange avec l'ensemble des composantes de l'université.

Il faut alors vous rendre sur le site de l'UT2J : www.univ-tlse2.fr

1 - Cliquez sur « ENT »



Si vous avez déjà créé votre compte au titre de l'année universitaire 2023-2024, votre identifiant et mot de passe restent identiques, donc vous n'avez pas besoin d'activer un autre compte.

2 - Puis rubrique « j'active mon compte » pour la 1^{re} connexion

Dans le cas d'une première connexion vous devez activer votre compte : Cliquez sur « **J'active mon compte** »



Votre nom d'utilisateur sera votre « **prénom.nom** », à saisir en minuscule et sans accent. Pour les noms ou prénoms composés mettre un - entre les deux.

Exemple : Marie-Amélie De Georgi, **tapez** : marie-amelie.de georgi

Vous pouvez aussi saisir votre numéro d'étudiant-e.

N'oubliez pas d'accepter la charte après l'avoir ouverte.

Activation du compte E.N.T.

Avant d'activer votre compte E.N.T., il vous faut prendre connaissance et accepter [la charte informatique](#).

Acceptation de la charte

Moi, utilisateur des moyens informatiques et réseaux de l'UTM, déclare avoir pris connaissance de la présente charte de bon usage de l'informatique et des réseaux et m'engage à la respecter.

Identification

Nom d'utilisateur : de la forme prenom.nom, ex : marie-amelie.de-georgi

Mot de passe actuel :

Votre mot de passe est le code INE (en majuscules) de votre dernière inscription étudiante.

Changement du mot de passe

Nouveau mot de passe : celui-ci doit comporter au minimum un chiffre

Confirmation :

[Il convient en premier lieu de lire la charte informatique](#)

[Retour à l'accueil de l'activation](#)

Votre mot de passe sera votre numéro INE qui figure sur votre carte d'étudiant-e ou sur le certificat de scolarité ; attention, ce code comporte parfois des lettres que vous devez saisir en majuscule. Veuillez à ne pas confondre le chiffre 0 et la lettre O.

Ensuite vous allez pouvoir changer votre mot de passe « Nouveau mot de passe » qui doit contenir au minimum dans la suite de caractères un chiffre ; ne pas oublier de le confirmer et valider.

3 - Pour les connexions futures

Cliquez directement sur : « **Je me connecte à l'ENT** »

Saisissez votre identifiant (prénom.nom en minuscules) et le mot de passe que vous avez choisi lors de l'activation de votre compte.

Les journées de regroupements

Les enseignant·e·s intervenant au SED proposent des regroupements à l'attention des étudiant·e·s ayant choisi l'enseignement à distance.

Ces regroupements sont des réunions sur une demi-journée, une journée ou plusieurs, destinées aux étudiant·e·s de la discipline. Ils peuvent pour certaines disciplines être sous forme d'animation pédagogique en ligne sur la plateforme IRIS_SED.

Toutes les disciplines n'organisent pas des regroupements.

Ces regroupements se déroulent à l'Université. Ils peuvent intervenir en semaine ainsi que le samedi et ne supposent pas une inscription particulière.

Ils ne sont pas obligatoires, sauf pour les étudiant·e·s boursier·e·s, mais sont évidemment fortement recommandés à tous les étudiant·e·s à distance car ils sont un atout supplémentaire dans la réussite de votre année universitaire.

Les enseignant·e·s sont nombreux·euses à se mobiliser et à s'investir, votre présence est vivement souhaitée.

Les regroupements peuvent proposer des contenus différents selon les enseignant·e·s : un cours, l'approfondissement d'un thème, un travail dirigé, une discussion libre...

Les informations concernant ces regroupements sont diffusées sur directement sur la plateforme IRIS sur la page SED de l'UE.

Aucun document d'information sur les regroupements ne sera envoyé par voie postale.

Les regroupements étant susceptibles de changements (salle, date...) il est indispensable de consulter régulièrement le site du SED dans les « Actualités » et l'encadré « Regroupements » sur la page IRIS de l'UE pour vérifier qu'aucune modification n'est intervenue.

Calendrier universitaire

Activités pédagogiques 2023-2024 du 28 août 2023 au 6 juillet 2024

Le calendrier des activités de prérentrée sera précisé sur le site web de l'université

1^{er} semestre du 25 septembre 2023 au 21 janvier 2024

Suspension des activités pédagogiques:

Du 28 octobre 2023 au soir au 06 novembre 2023 au matin

Du 23 décembre 2023 au soir au 08 janvier 2024 au matin

Examens semestre 1

(Contrôle terminal et épreuves finales du contrôle continu)

Du 08 janvier 2024 au 20 janvier 2024

2^e semestre du 22 janvier 2024 au 26 mai 2024

Suspension des activités pédagogiques:

Du 17 février 2024 au soir au 26 février 2024 au matin

Du 06 avril 2024 au soir au 22 avril 2024 au matin

Du 07 mai 2024 au soir au 13 mai 2024 au matin

Examens semestre 2

(Contrôle terminal et épreuves finales du contrôle continu)

Du 04 mai 2024 au 25 mai 2024

Session 2 (semestre 1 et 2) du 06 juin 2024 au 03 juillet 2024

(Contrôle continu et contrôle terminal)

Dispositif de soutien : du 06 juin 2024 au 19 juin 2024

Examens session 2 : du 20 juin 2024 au 03 juillet 2024

Infos pratiques

Courriel : contact.sed@univ-tlse2.fr

Téléphone : 05 61 50 37 99

Adresse postale :

Université Toulouse – Jean Jaurès
Service d'Enseignement à Distance
5 allées Antonio Machado
31058 Toulouse cedex 9

Site internet : sed.univ-tlse2.fr

Horaires d'ouverture :

En journée continue du lundi au vendredi : de 8h00 à 16h00

Période de modifications d'inscriptions dans les UFR

Semainedemodification :

Du 14 septembre au 6 octobre 2023

Période d'inscription au SED

Période d'inscription annuelle au SED :

Du 4 septembre 2023 au 20 octobre 2023